

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
➤ présents : 31 ➤ contre :
➤ votants : 34 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 19 septembre 2023

Séance du 25 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 25 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chavannes/Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Martine CARILLIER.

Monsieur Freddy BEREZYIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Christian GAULIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Christian CATHERIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 5 du budget Principal.

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a acté l'acquisition, via l'Etablissement Public Foncier de l'Ain - EPF - d'un tènement lieu-dit « La Teppenerie » à Pont-de-Vaux, comprenant une maison d'habitation sise 5561 chemin des Nivres à Pont-de-Vaux avec dépendances et terrains nus attenants, dans le cadre d'une constitution de réserve foncière en vue de la construction d'un nouveau collège.

La Communauté de Communes Bresse et Saône s'est engagée à prendre en charge la gestion et l'entretien, à en assumer les charges induites, à assurer la gestion locative et à percevoir directement les loyers.

La cheminée obsolète ne permettant plus un chauffage efficace et ne répondant plus aux normes de sécurité, a été démontée et un poêle a été installé. Cet investissement a été réalisé pour un montant total de 6 835,35 € TTC, à mandater au compte 2181 (installations générales, agencements, aménagements divers).

Des crédits ont été affectés au compte 020 « dépenses imprévues d'investissement », permettant d'abonder le compte 2181.

Les mouvements suivants sont à prévoir :

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20230925-25092023_150-BF



- 6 835,35 €, compte 020 « dépenses imprévues d'investissement », dépenses, section d'investissement
+ 6 835,35 €, compte 2181 « installations générales, agencements, aménagements divers », dépenses, section d'investissement

Vu le budget Principal 2023

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 5 du budget Principal telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,

